

OBJET : AVENANT N°2 À LA CONVENTION PARTENARIALE DU RÉSEAU NORD HUREPOIX ESSONNE AVEC ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS, CŒUR ESSONNE AGGLOMÉRATION, TRANSDEV, CEAT ET KÉOLIS MEYER

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	63
Présents et représentés	:	77
Votants	:	77

Le mercredi 16 décembre 2020, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 10 décembre 2020, s'est réuni à 19h00, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, Espace Liberté - 1, Avenue du Général de Gaulle - 91300 MASSY.

DELEGUES PRESENTS

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame	Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur	Jean-Pierre	CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Karine	GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Dominique	LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame	Corinne	BAIRRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Vincent	GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Catherine	LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Florence	NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame	Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Lodovico	CASSINARI	Commune des Ulis
Madame	Sarah	JAUBERT	Commune des Ulis
Monsieur	Gabriel	LAUMOSNE	Commune des Ulis
Madame	Délila	M'HENNI	Commune des Ulis
Monsieur	Stéphane	DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau

Monsieur	Bernard	XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame	Caroline	CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur	Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Monsieur	Roger	DEL NEGRO	Commune de Massy
Madame	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Madame	Hélène	BACH	Commune de Massy
Monsieur	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Madame	Hawa	NIANG	Commune de Massy
Monsieur	Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Monsieur	Franck	ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Madame	Martine	CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame	Elisabeth	DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur	Philippe	ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Laurent	CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame	Delphine	PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur	Mokhtar	SADJI	Commune de Palaiseau
Madame	Catherine	VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame	Karine	CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Jean-Paul	MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame	Nathalie	PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Madame	Françoise	FERNANDES	Commune de Wissous

Délibération n° 2020-394

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Olivier BOUCHE donne pouvoir à Monsieur Nicolas SAMSOEN
Monsieur Yann CAUCHETIER donne pouvoir à Monsieur Michel BOURNAT
Madame Caroline LAVARENNE donne pouvoir à Monsieur Michel BOURNAT
Madame Françoise MARHUENDA donne pouvoir à Monsieur Igor TRICKOVSKI
Monsieur Christian LARDIERE donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC
Madame Alexia PERRIN donne pouvoir à Madame Sandrine GELOT
Madame Michèle FRERET donne pouvoir à Madame Hélène BACH
Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à Monsieur Pierre OLLIER
Monsieur Hakim SOLTANI donne pouvoir à Monsieur Mustapha MARROUCHI
Monsieur Claude PONS donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC
Madame Shirley LEGRAND donne pouvoir à Madame Delphine PERSON
Monsieur Michel SENOT donne pouvoir à Monsieur Bernard GLEIZE
Monsieur Vincent HULIN donne pouvoir à Monsieur Philippe ESCANDE
Monsieur Richard TRINQUIER donne pouvoir à Madame Françoise FERNANDES

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Jean-François VIGIER Commune de Bures-sur-Yvette

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Isabelle KLJAJIC

Objet : AVENANT N°2 À LA CONVENTION PARTENARIALE DU RÉSEAU NORD HUREPOIX ESSONNE AVEC ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS, CŒUR ESSONNE AGGLOMÉRATION, TRANSDEV, CEAT ET KÉOLIS MEYER

Le Conseil Communautaire,
Sur rapport de Monsieur Clovis CASSAN .

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°49-1473 du 14 novembre 1949 modifié relatif à la coordination des transports ferroviaires et routiers ;

VU l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;

VU la loi 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation sur les transports intérieurs ;

VU la loi sur l'air du 30 décembre 1996 et le Plan des Déplacements Urbains d'Île-de-France par arrêté interpréfectoral du 15 décembre 2000, qui visent à réduire l'utilisation de la voiture grâce aux transports en commun ;

VU la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, notamment son article 36 ;

VU la délibération n°2017-296 du Conseil communautaire en date du 22 novembre 2017 relative à la Convention Partenariale IDFM / Agglomération Paris Saclay / Cœur d'Essonne Agglomération / Daniel Meyer / CEA Transports ;

VU la délibération n°2017/865 du Conseil d'administration du Syndicat des transports d'Île-de-France du 13 décembre 2017 approuvant la Convention Partenariale du réseau Nord Hurepoix Essonne dans le cadre de la conclusion du Contrat d'exploitation de type 3, signée le 5 avril 2018 et applicable pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 ;

Vu la délibération n°2019/382 du Conseil d'administration du Syndicat des transports d'Île-de-France du 9 octobre 2019 relative à l'avenant n°1 à la Convention Partenariale IDFM / Agglomération Paris Saclay / Cœur d'Essonne Agglomération / Daniel Meyer / CEA Transports ;

Vu la délibération n°2019-361 du Conseil communautaire en date du 27 novembre 2019 relative à l'avenant n°1 à la Convention Partenariale IDFM / Agglomération Paris Saclay / Cœur d'Essonne Agglomération / Daniel Meyer / CEA Transports ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger la convention partenariale pour le suivi et le financement du réseau de bus conventionné de l'Agglomération desservant les Communes de Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, La Ville-du-Bois, Linas, Longjumeau, Massy, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette et Villejust et ce jusqu'à la mise en œuvre de la nouvelle délégation de service public à l'initiative d'Île-de-France Mobilités au plus tard en 2023 ;

Délibération n° 2020-394

CONSIDERANT le projet d'avenant n°2 à la Convention partenariale CT3 Nord Hurepoix Essonne, établi entre Île-de-France Mobilités, la CPS, Cœur d'Essonne Agglomération, Daniel Meyer et CEA Transports ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE l'avenant n°2 à la Convention partenariale CT3 Nord Hurepoix Essonne ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 à la Convention partenariale CT3 Nord Hurepoix Essonne ;
3. DIT que les dépenses prévues à cette convention sont inscrites chaque année jusqu'au 31 décembre 2023 au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 16 décembre 2020
 Extrait conforme à l'original


 Le Président,
 Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (77 VOIX)

77 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER , Madame Irène BESOMBES, Monsieur Christian LECLERC, Monsieur Olivier BOUCHE, Monsieur Jean-Pierre CRUSE, Madame Karine GREMION, Monsieur Dominique LACAMBRE , Madame Rafika REZGUI, Madame Muriel DORLAND, Madame Corinne BAIRRAS, Monsieur Vincent GALLET, Monsieur Michel BOURNAT, Monsieur Yann CAUCHETIER, Madame Catherine LANSIART, Madame Caroline LAVARENNE, Madame Florence NOIROT, Madame Lucie SELLEM, Madame Nathalie FRANCESETTI, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Monsieur Clovis CASSAN , Monsieur Lodovico CASSINARI, Madame Sarah JAUBERT, Monsieur Gabriel LAUMOSNE, Madame Françoise MARHUENDA, Madame Délila M'HENNI, Monsieur Christian LARDIERE, Monsieur Stéphane DELAGNEAU, Madame Catherine GAILLARD, Madame Sandrine GELOT, Madame Alexia PERRIN, Monsieur Bernard XAVIER, Madame Catherine DELAITRE, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Caroline CAILLEAU, Monsieur Vincent DELAHAYE, Monsieur Roger DEL NEGRO, Madame Michèle FRERET, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE, Madame

Délibération n° 2020-394

Hélène BACH, Monsieur Mustapha MARROUCHI, Madame Hawa NIANG, Monsieur Pierre OLLIER , Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU, Monsieur Franck ROUGEAU, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Monsieur Hakim SOLTANI, Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Claude PONS, Monsieur Didier PERRIER, Madame Martine CHARVIN , Madame Elisabeth DELAMOYE , Monsieur Philippe ESCANDE , Monsieur David ROS, Monsieur Laurent CARO, Monsieur Gilles CORDIER, Monsieur Pierre COSTI, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Madame Véronique LEDOUX, Madame Shirley LEGRAND , Madame Delphine PERSON , Monsieur Mokhtar SADJI , Madame Catherine VITTECOQ , Monsieur Michel SENOT, Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN, Monsieur Vincent HULIN, Monsieur Jean-Paul MORDEFROID, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE , Madame Nathalie PLUMAIL , Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20201216-lmc133020-DE-1-1

Date AR Préfecture :

18/12/20

- Affichée / Publiée le 18.12.2020

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.